



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Infrastructure du service public de radiodiffusion dans les pays en développement

BDT

BUREAU DE
DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-D Commissions d'études

Première période d'études (1995-1998)

Rapport sur la Question 8/2

PUBLICATIONS DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DE L'UIT-D

Période d'études 1995-1998

Commission d'études 1

- Rapport sur la Question 1/1** Rôle des télécommunications dans le développement économique, social et culturel
- Rapport sur la Question 2/1** Politiques de télécommunication et leurs répercussions aux niveaux institutionnel, réglementaire et de l'exploitation des services
- Rapport sur la Question 3/1** Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement commercial et réglementaire des télécommunications
- Rapport sur la Question 4/1** Politiques et modalités de financement des infrastructures de télécommunication dans les pays en développement
- Rapport sur la Question 5/1** Industrialisation et transfert de technologie

Commission d'études 2

- Rapport sur la Question 1/2** Points intéressant particulièrement les pays en développement dans le cadre des travaux du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications
- Rapport sur la Question 2/2** Elaboration de Manuels à l'intention des pays en développement
Manuel sur les «*Nouveaux développements pour les télécommunications rurales*»
Manuel sur les «*Nouvelles technologies et nouveaux services*»
Manuel sur le «*Système national de gestion et de contrôle du spectre des fréquences radioélectriques – Aspects économiques, organisationnels et réglementaires*»
- Rapport sur la Question 3/2** Planification, gestion, exploitation et maintenance des réseaux de télécommunication
- Rapport sur la Question 4/2** Communications dans les zones rurales et isolées
- Rapport sur la Question 5/2** Développement et gestion des ressources humaines
- Rapport sur la Question 6/2** Incidence des télécommunications sur les soins de santé et les autres services sociaux
- Rapport sur la Question 7/2** Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement
- Rapport sur la Question 8/2** Infrastructure du service public de radiodiffusion dans les pays en développement
-

Infrastructure du service public de radiodiffusion dans les pays en développement

Table des matières

		<i>Page</i>
1	Introduction	1
2	Résumé des réponses aux Questions	1
	2.1 Généralités	1
3	Considérations techniques	7
	3.1 A quels problèmes techniques se heurte actuellement votre organisme de radiodiffusion?	7
	3.2 Dans quelle mesure les systèmes analogiques (par exemple PAL, SECAM, NTSC, etc. pour la télévision et MA, MF, etc. pour la radiophonie) sont-ils utilisés actuellement dans votre pays pour le SPR, et dans quelle mesure prévoyez-vous de les remplacer par une technique numérique?.....	7
	3.3 A votre avis, dans quelle mesure le SPR utilisera-t-il dans le futur des transmissions de Terre, par satellite, par câble ou par réseau téléphonique public commuté (RTPC)? Quels sont les avantages et inconvénients des différentes transmissions qui vous ont amené à vous ranger à cet avis?	7
	3.4 Dans quelle mesure et comment la télévision ou la radiophonie interactives pourraient-elles être utilisées dans le futur par les radiodiffuseurs publics (par exemple en ce qui concerne les programmes éducatifs, le télé-enseignement, le retour d'informations des téléspectateurs, le paiement à l'usage, etc.)?.....	8
	3.5 Comment et dans quelle mesure les services de transmission de données (par exemple, télétexte, RDS, etc.) sont-ils ou pourraient-ils être utiles au SPR?	8
	3.6 Dans quelle mesure le SPR devrait-il encourager et financer la recherche et le développement dans le domaine des techniques de télécommunication (par exemple, le SPR devrait-il également être à la pointe de l'élaboration et, partant, de la fourniture de la nouvelle technologie nécessaire, ou lui suffit-il de simplement suivre les avancées)?.....	8
	3.7 Quelles méthodes peut-on appliquer pour assurer une utilisation efficace du spectre? (Parmi les méthodes à envisager: technologie numérique, compression de données, distribution par câble, etc.).....	8
	ANNEXE 1 – Point de vue régional (Texte adopté par la Quatrième Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse – Prague, 7 et 8 décembre 1994)	10
	RÉSOLUTION N° 1 – L'avenir du service public de la radiodiffusion	10
I	Principes généraux.....	10
II	Cadre politique du service public de la radiodiffusion	11
	ANNEXE 2 – La radiodiffusion de service public: dimensions culturelles et éducatives (Extraits de la monographie du même titre publiée par l'UNESCO (CII-96/WS/8)).....	13
1	Introduction	13
2	Résumé des documents de travail.....	14
3	Synthèse des discussions	16
	3.1 Défis que le service public de radiodiffusion doit relever	16
	3.2 Les concepts de «service public» et de radiodiffusion «commerciale» et «privée».....	17
	3.3 Les impératifs éthiques et culturels du service public de radiodiffusion	17

	<i>Page</i>
3.4 L'audience.....	18
3.5 Contenu local et coopération régionale.....	19
3.6 Le service public de radiodiffusion et les nouvelles techniques d'information.....	19
3.7 Conclusions.....	19
ANNEXE 3 – Liste des administrations et des organismes qui ont répondu au questionnaire de la Commission d'études 2 de l'UIT-D concernant la Question 8/2.....	21

RAPPORT SUR LA QUESTION 8/2

**Infrastructure du service public de radiodiffusion
dans les pays en développement****1 Introduction**

La Question 8/2 concerne l'infrastructure du service public de radiodiffusion (SPR) dans les pays en développement et s'articule selon les deux grands axes suivants:

- Quelle est l'incidence de l'évolution de l'environnement sur le SPR?
- Comment peut-on aider les pays en développement à apporter les améliorations nécessaires à l'infrastructure du SPR pour répondre à leurs besoins?

La Question 8/2 doit tenir compte du fait que l'environnement du SPR évolue rapidement en raison:

- a) du progrès technologique et des changements opérationnels (techniques numériques, diffusion par satellite, par exemple);
- b) de la convergence des télécommunications et de la radiodiffusion qui ouvrent des possibilités de nouveaux services;
- c) de la tendance croissante à déréglementer les télécommunications et la radiodiffusion;
- d) de la privatisation des organismes publics.

Afin de réunir l'information nécessaire pour faire le point de la situation et pour dégager les préoccupations et les opinions des SPR dans divers pays, le groupe des Rapporteurs du Groupe de travail A/2 sur la Question 8/2 a établi un questionnaire (Annexe à la circulaire administrative CA/9 du 12 février 1996) qui a été largement diffusé auprès des Membres de l'UIT, des unions de radiodiffusion et d'autres organisations susceptibles d'être intéressées. Au moment de l'établissement du rapport, 43 réponses avaient été reçues des pays en développement et 19 des pays développés.

D'autre part, une union régionale de radiodiffusion a apporté un point de vue régional des plus utiles sur l'avenir du service public de radiodiffusion (voir Annexe 1) et d'importantes communications ont été présentées par deux organisations internationales (voir Annexe 2). Au total 65 réponses ont donc été reçues, ce qui constitue un échantillon raisonnable des organisations concernées par le service public de radiodiffusion (voir Annexe 3).

On trouvera dans le présent document un résumé des réponses fournies par les pays en développement aux 18 questions posées. Certaines conclusions et recommandations en ont été tirées et sont reproduites dans le Document 2/215(Rév.1).

2 Résumé des réponses aux Questions**2.1 Généralités****2.1.1 Comment le «service public de radiodiffusion (SPR)» est-il défini ou caractérisé dans la pratique dans votre pays?**

Veillez indiquer les articles de loi s'appliquant à ce service public dans votre pays (prière de joindre une photocopie desdits articles).

(34 réponses reçues de pays en développement ont été analysées.)

Dans la plupart des pays en développement, le SPR relève du gouvernement, que ce soit dans le cadre du Ministère de l'information ou des communications ou en tant qu'entreprise d'Etat indépendante. Le plus souvent, il est directement financé à partir de fonds publics et ce n'est que dans une minorité de cas qu'il bénéficie de recettes commerciales (atteignant entre 10 à 30% du budget). Presque partout les SPR ont pour mission d'informer, d'éduquer et de distraire le public. Moins souvent il s'agit pour eux également de dispenser une formation, d'assurer un développement culturel et de faire connaître les activités du gouvernement. Il n'y a que quelques cas où une clause prévoit que le SPR doit être indépendant et impartial. Dans la plupart des pays (60%), une loi particulière régit l'activité du SPR.

2.1.1.1 Quels services, possibilités ou autres concepts se rattachent selon vous en propre au SPR?

(34 réponses reçues de pays en développement ont été examinées.)

Le service public de radiodiffusion peut être considéré comme un service de radiodiffusion se consacrant essentiellement à répondre aux besoins du public, auditeurs comme téléspectateurs. Ces services peuvent être à l'abri, pour ce qui est de leur contenu, de pressions excessives de caractère commercial, politique ou exercées par d'autres groupes d'intérêt et devraient garantir un haut niveau éthique (équité, exactitude, intégrité, crédibilité, etc.). Le SPR a un rôle particulier à jouer dans le développement humain (éducation, formation, alphabétisation, diversité communautaire) au sein des services publics (santé, administration, information) et en matière d'enrichissement culturel. Ces domaines ne devraient pas offrir un grand intérêt aux radiodiffuseurs privés qui s'efforcent d'attirer le public susceptible de réagir aux messages qu'ils diffusent. Il y a néanmoins place dans le SPR pour un petit nombre d'activités commerciales qui, tout en permettant de communiquer des messages appropriés au public concerné, assurent des recettes spécifiques aux fins du financement du SPR.

2.1.1.2 Quels nouveaux services ou quelles améliorations de services existants le SPR peut, selon vous, offrir en propre, qui le rendront «compétitif» dans le nouvel environnement des télécommunications et de l'information?

(27 réponses reçues des pays en développement.)

L'idée que le SPR peut être «compétitif» vis-à-vis des radiodiffuseurs commerciaux est un sujet de débat. Le problème sous-jacent est celui du maintien de la viabilité des services publics de radiodiffusion dans un nouvel environnement marqué par la déréglementation des télécommunications et de la radiodiffusion et par la convergence de la radiodiffusion, des télécommunications et de l'informatique vers le numérique.

Les principales idées à relever sont les suivantes:

- la numérisation des transmissions radiophoniques et télévisuelles peut mettre à la disposition des SPR davantage de canaux qui peuvent servir à divers usages tels que:
 - assurer une plus grande diversité des programmes, par exemple en plusieurs langues et sur des canaux spécialisés;
 - augmenter les recettes grâce à des locations à des radiodiffuseurs commerciaux;
 - assurer une meilleure couverture, grâce à une utilisation plus efficace du spectre et un développement en synergie avec les réseaux de télécommunication et de radiodiffusion numériques;
- les recettes peuvent être augmentées grâce à des activités de radiodiffusion de données (telles que la radiorecherche, la transmission de données, les services à valeur ajoutée), soit au moyen d'émetteurs existants soit sur des canaux en multiplex numérique;
- le contenu peut être amélioré grâce à de meilleures techniques de production et à une définition plus serrée des besoins du public visé (aux plans local, régional, national ou mondial);
- l'accent peut être mis sur les programmes en matière d'éducation, de formation, d'amélioration littéraire, grâce à des techniques conventionnelles ou interactives.

2.1.2 Comment est exploité le SPR dans votre pays (financement, effectifs, production et programmation, gestion)?

(Les réponses de 26 pays en développement ont été examinées.)

2.1.2.1 Financement

Il est fait état de diverses sources pour financer les opérations et obtenir des investissements. D'une manière générale, aucune distinction n'est établie, ce qui rend l'analyse encore plus nécessaire, car, dans les pays en développement, les SPR pourraient tirer un grand avantage d'investissements destinés à renforcer leur efficacité opérationnelle et à étendre leur couverture grâce aux nouvelles techniques.

Parmi les sources de financement signalées, il y a lieu de relever:

- *Les subventions publiques directes.* Dans la plupart des réponses il est fait état à un degré ou à un autre d'un financement tiré de cette source et 7 des 26 pays (soit 27%) en sont totalement tributaires, trois seulement ayant déclaré ne pas en bénéficier.
- *Recettes commerciales.* Quinze SPR (15%) font état de revenus importants tirés de la diffusion de spots publicitaires, bien que le montant, semble-t-il, représente généralement 5 à 30% du total. Le produit des ventes commerciales dépend fortement de l'audience estimée et du PNB du pays et n'est pas considéré comme une source de revenu stable pour le SPR. Il ne s'agit pas moins de fonds qui aboutissent directement dans les mains du SPR, ce qui ne fait que renforcer les possibilités d'en bénéficier.

- *Droits de licence.* L'imposition de droits de licence pour les récepteurs des SPR sert à financer les opérations de ces derniers dans de nombreux pays. Sept pays indiquent qu'il s'agit là d'une source de recettes importante, mais il convient de noter que cette méthode n'est pas en usage dans les pays les moins avancés, sans doute par suite de la difficulté qu'il y a à gérer un tel système de recouvrement.
- *Ventes.* Dans certains pays, les radiodiffuseurs tirent d'importantes recettes d'activités connexes, notamment des ventes de programmation et d'autres services aux radiodiffuseurs, de ventes de livres, de revues, d'enregistrements, de la production de spectacles en direct (concerts, etc.). Ces activités peuvent constituer une source importante de recettes pour le financement du SPR.
- *Origines des subventions.* Un petit nombre de services publics de radiodiffusion indiquent qu'ils reçoivent une aide de sources extérieures aux niveaux international et national, d'ONG et d'entreprises privées. Cela peut être une manière très efficace, voire la seule manière, de couvrir les dépenses en capital nécessaires pour que les SPR puissent disposer de techniques de production et de distribution nouvelles plus efficaces qui sont essentielles au maintien de leur viabilité.

2.1.2.2 Effectifs

Les réponses portaient sur une large gamme d'opérations des SPR allant de petits centres de radiodiffusion (avec un effectif de 15 agents) jusqu'aux grands organismes de télévision totalement intégrés (avec un effectif de 3 000 agents). En ce qui concerne la radiotélévision, le personnel se compose le plus souvent d'employés à plein temps, complétés par du personnel indépendant ou à temps partiel dans les domaines artistique, journalistique et opérationnel. Le souci est de former le personnel nouveau aux nouvelles techniques et méthodes et d'assurer la formation en cours d'emploi du personnel déjà en place à ces mêmes techniques et méthodes.

2.1.2.3 Production et programmation

Les SPR qui ont répondu font état d'un taux de production locale et interne compris entre 30 et, pour quelques-uns, près de 100%. Le degré de production locale dépend de l'importance accordée aux aspects culturels, linguistiques et au contenu des programmes ainsi que des fonds disponibles, ce qui fait que les productions mixtes et les coproductions ou les importations de programmes sont impossibles pour certains SPR alors qu'elles sont très rentables pour d'autres. On relève dans plusieurs réponses le souhait de voir augmenter le niveau de production locale, accroître la diversité linguistique et de mieux couvrir la culture locale, mais le souci exprimé est celui du coût de ces objectifs. L'incidence de la production extérieure sur les organisations indépendantes locales notamment dans les domaines artistique, théâtral et musical, ne constitue pas un problème à l'heure actuelle dans les pays en développement contrairement à ce qui se passe dans les pays développés.

2.1.2.4 Gestion

La gestion du SPR est étroitement liée à sa structure, qu'il s'agisse d'une administration publique, d'une entreprise ou d'une société publique. En règle générale, la gestion des SPR est beaucoup plus complexe que celle des entreprises privées de radiodiffusion, compte tenu de la diversité des intérêts en jeu, du besoin de rendre compte publiquement des ressources utilisées et des résultats obtenus et de l'intrusion fréquente des pouvoirs publics dans leur gestion dans le cadre de la politique générale à appliquer ou pour répondre à des besoins politiques. Une autre difficulté relevée est celle rencontrée pour retenir les bons gestionnaires (et d'autres employés) en une époque de croissance rapide dans ce secteur et dans des secteurs connexes, compte tenu du manque de fonds dont souffrent de nombreux SPR.

2.1.3 Pourquoi est-il considéré comme étant nécessaire d'établir ou de maintenir le SPR dans votre pays (par exemple, en ce qui concerne l'enseignement, l'identité culturelle, l'information, etc.)?

(25 réponses de pays en développement.)

Des réponses à cette question se dégagent un très net consensus dans les trois domaines clés suivants:

- *Education.* L'éducation et la formation sont considérées dans pratiquement toutes les réponses comme une tâche essentielle des SPR, notamment en ce qui concerne l'alphabétisation et les connaissances élémentaires (santé, agriculture, etc.). Le SPR est le seul service capable d'offrir la couverture et l'universalité indispensables si l'on veut impartir une éducation de base au niveau national.
- *Identité culturelle.* En cette époque de mondialisation des communications et de la radiodiffusion, motivée en grande partie par des intérêts commerciaux, seuls les SPR peuvent offrir les services qui permettent de maintenir l'identité culturelle nationale, de faire connaître la culture et le patrimoine national et de promouvoir la connaissance et la tolérance multiculturelles.
- *Information.* Les SPR peuvent fournir un service essentiel en assurant au public des services d'information réguliers, bien documentés, objectifs et équilibrés et d'un haut niveau rédactionnel. Les services d'information offerts par les réseaux commerciaux sont soumis à des pressions concurrentes et ne peuvent guère assurer l'équilibre, l'ouverture et l'accessibilité propres aux SPR. De plus, les SPR sont considérés comme un mécanisme

d'une grande efficacité pour la diffusion de l'information culturelle sur les pouvoirs publics et les services gouvernementaux (tels que la santé, la protection sociale, les alertes météorologiques) dans les pays en développement où les autres moyens d'information (tels que la presse) n'ont guère de pouvoir de pénétration en raison des limitations imposées par la géographie, la distribution, l'économie et l'analphabétisme.

2.1.4 Dans quelle mesure le SPR fonctionne-t-il effectivement dans votre pays? A quels obstacles se heurtent (ou se sont heurtés par le passé) la croissance ou l'établissement d'un SPR?

A deux ou trois exceptions près, les SPR fonctionnent bien dans les pays en développement où, selon le pays, la couverture en population oscille entre 35 et 99%. Dans l'ensemble, la plupart des pays en développement bénéficient d'une ou plusieurs couvertures nationales, la radio étant souvent mieux représentée que la télévision. Les prestations assurées comprennent l'information du public, les services culturels, les services agricoles, les services sanitaires, les émissions de divertissement, etc. Tous les SPR qui ont répondu reconnaissent l'importance de leurs services pour la sauvegarde de la politique culturelle de leur pays et en tant que porte-parole de leurs gouvernements.

Les principaux obstacles à la croissance des SPR sont d'ordre financier. Des fonds sont nécessaires à la fois pour mettre en place l'infrastructure, procéder aux dépenses requises, notamment d'équipement et engager du personnel qualifié, assurer sa formation, la production des programmes et la maintenance d'un équipement vieilli voire vétuste pour lequel les SPR sont souvent dans l'impossibilité de se procurer des pièces de rechange. Dans certains cas, la bureaucratie qui règne au niveau opérationnel ou politique gêne le développement des SPR. La concurrence avec les radiodiffuseurs privés se révèle difficile pour certains; la concurrence de la radiodiffusion par satellite a été signalée en une occasion comme gênant le développement des SPR. Dans un cas, un pays soumis à des sanctions économiques imposées de l'extérieur éprouve des difficultés à maintenir la croissance dans le secteur des SPR.

2.1.5 Dans quelle mesure la déréglementation des télécommunications et/ou la concurrence croissante dans le domaine commercial ont-elles imposé de nouvelles limites au SPR? Dans quelle mesure et comment les besoins du SPR se sont-ils adaptés à l'évolution de l'environnement des télécommunications?

2.1.5.1 Pays développés

La nature du service de radiodiffusion évoluera fortement sous l'effet de la tendance à la libéralisation de l'infrastructure et des services de télécommunication et de la concurrence accrue instaurée par les nouvelles législations adoptées en Europe, au Japon et aux Etats-Unis pour la mise en place de systèmes. Il devrait en résulter une baisse des coûts tant pour le public que pour les prestataires de services. Toutefois, il pourrait y avoir usage abusif de systèmes en circuit fermé gérés par des «portiers» tels que les réseaux à accès conditionnel pour empêcher une large couverture de la population par les services publics de radiodiffusion. Aussi faudrait-il instaurer une réglementation efficace pour garantir le maintien de l'accès du public aux services publics de radiodiffusion et pour permettre à ces derniers de se livrer à une concurrence loyale et équitable avec les opérateurs commerciaux de radiodiffusion dans ses efforts pour attirer le public.

Les services publics de radiodiffusion devraient, pour attirer les téléspectateurs et les auditeurs, s'efforcer d'améliorer la programmation. La concurrence commerciale a entraîné une baisse notable de la part d'audience des services publics de radiodiffusion, particulièrement des services télévisuels. Les SPR ont à satisfaire des besoins contradictoires, à savoir respecter la caractère public des programmes et se montrer compétitifs. Il leur a fallu accroître leur efficacité dans un effort pour lutter contre l'érosion de leur audience sous l'effet du nombre croissant de chaînes de télévision par satellite et par câble. La rediffusion par satellite de programmes «piratés» par des opérateurs commerciaux entraîne pour les services publics de radiodiffusion une concurrence déloyale. Les opérateurs commerciaux s'approprient les droits de diffusion, les recettes de publicité, la part d'audience et la légitimité des services publics de radiodiffusion dans le débat politique. Il ne s'agit pas, pour faire face, d'imposer des restrictions aux radiodiffuseurs commerciaux mais, bien plutôt, de créer les conditions d'une concurrence loyale et d'encourager entre les deux types de radiodiffuseurs une coexistence qui assure aux auditeurs et aux téléspectateurs choix et diversité. Le mandat des services publics de radiodiffusion prévoit que l'accent doit être mis sur les programmes culturels et d'information. L'innovation dans la programmation ainsi que l'instauration de nouveaux services tels que la radiodiffusion de données et la télévision interactive pourraient constituer la solution au nouvel environnement en pleine évolution que connaissent les pays développés. Il y a encore lieu de définir les nouveaux objectifs qui conviennent. D'aucuns pourtant soutiennent que la déréglementation devrait faire baisser les coûts de production et de transmission des programmes. Certains radiodiffuseurs ont même réussi à étendre leur indice d'écoute, leur part d'audience et leur couverture nationale.

2.1.5.2 Pays en développement et pays les moins avancés

L'introduction de programmes qui soient d'actualité, modernes, informatifs, interactifs et divertissants s'impose dans le nouvel environnement des communications. Il est fait état d'une baisse des parts d'audience parmi les auditeurs et les téléspectateurs. L'instauration de la concurrence a renforcé les aspirations du personnel en ce qui concerne la satisfaction professionnelle et le

salaires. La déréglementation a certes entraîné une amélioration dans certains coûts opérationnels, mais elle s'est également traduite par l'exode vers le secteur commercial d'une main-d'œuvre qualifiée et expérimentée et par une réduction de la part des bénéficiaires commerciaux. Les programmes commerciaux ne s'occupent guère de bulletins d'information détaillés ni des segments les moins nombreux de la population. La concurrence, quant à elle, a accéléré l'expansion de programmes de services publics de radiodiffusion planifiés pour des décennies. Ces services doivent offrir une rémunération globale plus attirante, une meilleure formation et un cadre de travail plus satisfaisant afin d'attirer et de retenir un personnel créatif et novateur. Les services publics de radiodiffusion doivent assurer toute une gamme de programmes de qualité et adopter de nouvelles techniques pour assurer l'efficacité de leurs prestations. A cette fin, d'importants investissements devront être effectués dans la radiodiffusion publique; or les décideurs n'accordent pas une grande priorité à cette question. De ce fait, le financement des projets de radiodiffusion par des donateurs est une question pratiquement délaissée. La baisse des recettes de publicité et des parrainages amène certains services publics de radiodiffusion à penser que le Ministère des finances devrait augmenter ses subventions.

Dans tous les pays, les radiodiffuseurs, et plus particulièrement les SPR, ont beaucoup à perdre ou à gagner dans la mise en place du nouvel ordre fondé sur la convergence des médias; or, ils ne sont guère consultés pour l'élaboration de la politique de télécommunications sur laquelle ce nouvel ordre reposera. Il convient donc que l'UIT, au niveau international, encourage fermement la prise en compte des SPR à tous les niveaux de l'élaboration de la politique générale adoptée dans ce domaine et aide à évaluer les effets sur ces services des décisions des pouvoirs publics telles que l'adjudication du spectre.

2.1.6 Selon les enseignements que vous tirez du passé et selon ce que vous prévoyez pour l'avenir (c'est-à-dire en pratique et en théorie), quelle méthode et quelles stratégies ont été utilisées ou sont envisagées pour garantir à terme le niveau élevé de la qualité créative, intellectuelle et technique en ce qui concerne:

- le maintien du statut de service public;
- le maintien de la desserte d'une large population?

Quelles méthodes sont employées pour maintenir le statut des services publics de radiodiffusion et pour continuer d'assurer une large couverture?

La question 7 a suscité un large éventail de réponses, mais on y relève des éléments et des méthodes communs. De nombreux radiodiffuseurs font observer que les services publics de radiodiffusion ont essentiellement à trouver un équilibre délicat entre une programmation intéressant la masse, une programmation défendant le patrimoine culturel national et une programmation apportant information et nouvelles. Assurer toutes ces programmations à la fois est souvent considéré comme la seule manière de garantir la survie des services publics de radiodiffusion. Ces services doivent donc fournir un bon mélange de programmation populaire et culturelle. Plusieurs organisations font valoir que, dans chaque cas, elles doivent assurer le plus haut niveau de programmation. Certains radiodiffuseurs font observer que le coût de cette opération peut être réduit grâce à des coproductions et à des échanges. Selon d'autres, leur force réside essentiellement dans la lutte contre la prédominance des chaînes étrangères. Dans les pays développés, les radiodiffuseurs proposent comme moyens de survie la restructuration et l'expansion des entreprises.

On relève un point commun, à savoir une lutte agressive pour la survie. Les propositions sur la manière de maintenir une large couverture sont bien moins nombreuses. Une des idées est qu'il faudrait que tous les organes de diffusion desservant un pays soient tenus de diffuser la programmation du SPR (par exemple par satellite ou par câble).

Manifestement, s'il veut rester compétitif, le service public de radiodiffusion doit définir clairement les publics visés, dans le cadre des divers éléments de son mandat, puis assurer les programmes qui leur conviennent.

2.1.7 De quels moyens disposez-vous pour les programmes, la production et l'acquisition d'équipement, la maintenance technique et le développement ultérieur?

Cette question a suscité toute une série de réponses qui présentaient un certain dénominateur commun: de quels moyens disposait-on pour la production et la transmission des programmes?

Certaines des personnes interrogées y ont vu une demande d'information sur le financement des opérations de diffusion. Les moyens cités dans ces réponses ont été les droits de licence, le financement de l'Etat ou le financement par des donateurs. Certaines organisations tirent également des revenus commerciaux de la publicité ou des droits sur les programmes partagés.

Dans d'autres cas, les personnes interrogées ont interprété la question comme une demande d'information sur les matériels disponibles et elles ont fourni des réponses détaillées (studios, enregistreurs, etc.).

Un troisième groupe a considéré que le terme «moyens» englobait la production, c'est-à-dire la production locale, interne ou la production par des entreprises indépendantes et les réponses ont donc porté sur la situation vécue par les intéressés.

Les réponses à cette question sont donc imprécises et un complément d'enquête s'impose.

2.1.8 Quelles nouvelles méthodes de financement et de commercialisation peuvent être élaborées pour soutenir le SPR tout en continuant d'en maintenir le statut traditionnel de service public, l'intégrité et la qualité?

Les réponses ont été très variées, les pays développés considérant apparemment qu'ils avaient un éventail plus large d'options à leur disposition que les pays en développement. Les propositions concernaient entre autres:

- le cofinancement de la production des programmes;
- une approche permettant de compléter les droits de licence ou les subventions de l'Etat par de la publicité (quoique avec certaines garanties);
- la vente d'archives;
- la location de studios ou d'installations de transmission (par exemple réseaux, émetteurs, antennes);
- la vente de programmes à l'étranger;
- la vente d'ouvrages, de bandes magnétiques, de revues concernant les programmes;
- des prêts à long terme et à faible intérêt;
- la vente de services de transmission de données;
- des services télévisuels supplémentaires payants;
- les bénéfices tirés de concerts;
- les parrainages.

Il semble que les services publics de radiodiffusion des pays en développement aient moins de choix à leur disposition, ce qui rend leur survie encore plus difficile que dans les pays développés.

2.1.9 Quels critères ou mesures avez-vous utilisés (ou utiliserez-vous) pour évaluer les techniques nouvelles que l'on envisage d'utiliser pour le SPR? Quelles procédures devraient être appliquées pour permettre de vérifier que la modernisation est effective en ce qui concerne l'interfonctionnement des réseaux et comment sont évalués et pondérés les coûts et bénéfices?

La question 10 porte sur l'évaluation des nouvelles techniques et sur des questions telles que la modernisation et l'interfonctionnement.

Les critères proposés varient légèrement selon les radiodiffuseurs. Ceux des pays développés semblent aborder l'évaluation des nouvelles techniques de manière plus structurée (sous forme d'une analyse des décisions en matière de gestion).

Les critères retenus étaient les suivants:

- qualité technique pouvant être assurée;
- rapport coût-bénéfice;
- maturité des systèmes;
- cycle de vie probable;
- impact sur le personnel et les méthodes de travail;
- disponibilité des techniques;
- analyse du taux d'utilisation probable des prestations par les consommateurs;
- degré d'utilisation globale du système;
- disponibilité des pièces de rechange.

Les nouvelles techniques peuvent être considérées comme ayant deux fonctions:

- a) assurer l'extension d'un service existant, et
- b) assurer un service totalement nouveau.

Aucune distinction particulière n'est établie en ce qui concerne l'évaluation de la viabilité.

Pour de nombreux pays en développement, il est très difficile de se tenir au courant de l'évolution technique et d'influer sur les programmes de développement pour qu'il soit tenu compte de leurs besoins spécifiques. Aussi l'utilité de certains progrès techniques peut-elle être mise en doute au moment de les appliquer dans ces pays.

3 Considérations techniques

3.1 A quels problèmes techniques se heurte actuellement votre organisme de radiodiffusion?

La cause la plus répandue de tous les problèmes techniques est, selon les réponses, l'insuffisance de fonds. Les principaux problèmes techniques sont les suivants:

- le matériel est vieux/périmé;
- les pièces de rechange ne conviennent pas ou manquent;
- la maintenance et les réparations sont coûteuses;
- les procédures administratives et les retards gênent l'acquisition du nouveau matériel;
- la couverture est souvent limitée dans de nombreux pays en raison de la faible densité de population sur des zones étendues;
- le personnel n'est pas bien entraîné ni très expérimenté;
- l'infrastructure est limitée/fait défaut;
- les liaisons de studios d'émission sont limitées;
- l'archivage/stockage des programmes laissent à désirer;
- la couverture assurée par les réseaux est insuffisante;
- le rapport population/spectre a également été signalé une fois.

Ces problèmes pourraient tous être réglés grâce à un appui financier suffisant. Il est des plus difficile pour les pays en développement de trouver une source de financement interne.

3.2 Dans quelle mesure les systèmes analogiques (par exemple PAL, SECAM, NTSC, etc. pour la télévision et MA, MF, etc. pour la radiophonie) sont-ils utilisés actuellement dans votre pays pour le SPR, et dans quelle mesure prévoyez-vous de les remplacer par une technique numérique?

Les systèmes le plus utilisés (75%) sont analogiques, sans application numérique à l'heure actuelle.

Pour la télévision, les systèmes utilisés sont PAL, SECAM et NTSC. En radiophonie, la modulation d'amplitude, la modulation de fréquence et les ondes décimétriques sont utilisées pour les réseaux nationaux (allant de 1 à 4), les programmes régionaux, etc.

Les techniques numériques ne sont utilisées que très rarement. En règle générale, on prévoit une très lente introduction des techniques numériques; le délai indiqué dans certaines réponses va de 5 à 25 ans, tandis que d'autres reconnaissent l'intérêt d'introduire les techniques numériques dès qu'elles sont rentables ou qu'elles apportent une valeur ajoutée aux émissions.

A l'heure actuelle, des techniques numériques limitées sont parfois utilisées; par exemple dans les studios d'enregistrement, pour le journalisme électronique, la distribution (notamment les liaisons hertziennes à hyperfréquences), les studios de production, etc.

Certains pays développés ne prévoient pas le recours à du matériel ni à des techniques numériques. Un des pays se lancera dans les transmissions DAB dans un an, certains le feront après 2000/2005. Le système DTTB pourra être introduit après 2000/2015.

Le manque de fonds est la cause principale de l'inaction/du manque d'intérêt.

3.3 A votre avis, dans quelle mesure le SPR utilisera-t-il dans le futur des transmissions de Terre, par satellite, par câble ou par réseau téléphonique public commuté (RTPC)? Quels sont les avantages et inconvénients des différentes transmissions qui vous ont amené à vous ranger à cet avis?

La plupart des pays en développement prévoient de continuer d'employer des services de Terre. Introduire les transmissions de Terre, par satellite, par câble ou par RTPC est jugé recommandable mais peu souvent réalisable (dans ce cas également pour des raisons financières/d'infrastructure/institutionnelles).

Les transmissions par satellite présentent l'avantage d'assurer une plus large couverture de zone/en population pour un coût relativement faible (rapport investissement-exploitation), du fait qu'il est possible d'assurer des transmissions multiples à partir d'un seul répéteur, de la fiabilité et de la qualité de ces transmissions et de la facilité d'entretien. La plupart des pays en développement ont beau reconnaître le coût relativement faible de ces systèmes, pour certains des pays les moins avancés les frais de premier établissement restent prohibitifs.

Un autre inconvénient tient au fait que l'utilisateur moyen a un accès moins facile (la «cherté» des récepteurs les met hors de portée de la majorité de la population).

Les transmissions par câble sont de l'avis général moins à conseiller (aux pays en développement) faute de l'infrastructure et de la pénétration en réseau nécessaires, des frais d'installation, du manque de récepteurs portables/mobiles.

En règle générale, la plupart des pays prévoient de continuer d'employer des transmissions de Terre en y ajoutant ultérieurement en fonction du coût global quelques transmissions par satellite.

Les transmissions par câble ou par RTPC suscitent moins d'intérêt.

3.4 Dans quelle mesure et comment la télévision ou la radiophonie interactives pourraient-elles être utilisées dans le futur par les radiodiffuseurs publics (par exemple en ce qui concerne les programmes éducatifs, le télé-enseignement, le retour d'informations des téléspectateurs, le paiement à l'usage, etc.)?

La possibilité d'utiliser la télévision ou la radiophonie interactives présente essentiellement un intérêt pour le télé-enseignement et le soutien éducatif dans les régions reculées. Le paiement à l'usage et le retour d'informations des téléspectateurs présentent également un certain intérêt. Les principales limitations, en ce qui concerne les pays en développement, sont le coût et l'infrastructure nécessaire (par exemple les lignes téléphoniques). Quelques pays ont déjà mis en place des services limités.

3.5 Comment et dans quelle mesure les services de transmission de données (par exemple, télétexte, RDS, etc.) sont-ils ou pourraient-ils être utiles au SPR?

Certains pays en développement n'emploient aucun type de services de transmission de données. Certains utilisent (ou ont l'intention d'utiliser) la radiorecherche, le télétexte, le RDS, les services de transmission de données pour l'information de trafic, l'information météorologique, l'échange de programmes, etc.

Nombreux sont ceux qui estiment que le RDS, le télétexte, etc. deviendront un jour ou l'autre essentiels aux services publics de radiodiffusion. Ces services de transmission de données pourraient aider à les financer, à renforcer leur efficacité, à étendre leur pénétration et à accroître leur impact.

Il existe des débouchés dans les pays en développement pour les services de radiodiffusion de réseaux téléphoniques, distribution d'électricité à l'échelon national, etc.

3.6 Dans quelle mesure le SPR devrait-il encourager et financer la recherche et le développement dans le domaine des techniques de télécommunication (par exemple, le SPR devrait-il également être à la pointe de l'élaboration et, partant, de la fourniture de la nouvelle technologie nécessaire, ou lui suffit-il de simplement suivre les avancées)?

En règle générale, la plupart des pays en développement estiment que les services publics de radiodiffusion devraient prendre l'initiative dans le domaine de la recherche-développement afin d'assurer les progrès technologiques nécessaires à la radiodiffusion. Malheureusement, les pays les moins avancés ne sont pas en mesure de participer activement à la R-D et doivent donc se contenter de suivre le mouvement.

Quelques pays ont estimé qu'il valait mieux laisser à d'autres le soin de réaliser des progrès puis d'adapter ces progrès aux besoins des services publics de radiodiffusion.

Pour participer à la recherche-développement les moyens proposés sont les suivants:

- participation directe (dans les laboratoires nationaux);
- participation directe/indirecte (dans des institutions extérieures) (par exemple des instituts de recherche);
- participation à l'échelon mondial (par exemple UIT ISO/CEI, DAVIC, etc.);
- au niveau régional.

3.7 Quelles méthodes peut-on appliquer pour assurer une utilisation efficace du spectre? (Parmi les méthodes à envisager: technologie numérique, compression de données, distribution par câble, etc.).

Certains pays en développement ne souffrent pas des restrictions du spectre car les services existants y sont en nombre limité.

La plupart des pays en développement considèrent que les techniques numériques peuvent être toutes utilisées pour assurer un usage plus efficace du spectre. Il s'agit notamment de la compression de données (par exemple MPEG-2), la correction d'erreurs, le codage de la source, le codage du canal, les transmissions COFDM, les réseaux à une seule fréquence, l'affectation dynamique des voies, la diffusion par câble ou par satellite. Par ailleurs, ils sont nombreux à estimer qu'il serait également utile d'employer des techniques adaptées de planification et de gestion du spectre.

3.8 Compte tenu du grand nombre de techniques de télécommunication nouvelles qui sont actuellement mises au point, par exemple:

- brouillage et chiffrement (accès conditionnels);
- codage numérique;
- décodage des signaux;
- transmission de données;
- télévision en 16:9;
- télévision à définition améliorée ou à haute définition;
- radiodiffusion audionumérique et télédiffusion numérique;
- canaux large bande;
- multiprogrammation (soit avec un seul opérateur soit avec plusieurs opérateurs);
- réseautage;
- système de multidistribution multipoints (MMDS) pour radiodiffusion.

Dans quelle mesure seront-elles intégrées dans les concepts et stratégies propres au SPR?

La plupart des pays en développement ont estimé que toutes les techniques énumérées pourraient et devraient être un jour intégrées dans l'environnement des services publics de radiodiffusion. D'une manière générale, rien n'est explicitement prévu dans ce sens. Toutefois, la plupart souhaitent garder une certaine souplesse et procéder à des choix en fonction des coûts, de l'économie, des applications nécessaires, de la compatibilité à assurer, etc. La transmission de données dans le cadre de l'émission pourrait procurer davantage de recettes aux services publics de radiodiffusion. Certains ont estimé qu'il n'y avait pas lieu d'envisager l'emploi du brouillage et du chiffrement dans les services publics de radiodiffusion.

ANNEXE 1

Point de vue régional
(Texte adopté par la Quatrième Conférence ministérielle européenne sur la politique
des communications de masse – Prague, 7 et 8 décembre 1994)

RÉSOLUTION N° 1

L'avenir du service public de la radiodiffusion

Les Ministres des Etats participant à la 4^e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse (Prague, 7-8 décembre 1994);

rappelant

les principes qui ont été adoptés sur la radiodiffusion publique et privée en Europe à l'occasion de la 1^{re} Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse, qui s'est tenue à Vienne les 9 et 10 décembre 1986;

notant

l'importance des changements intervenus dans le secteur de la radiodiffusion depuis cette Conférence, en particulier l'émergence d'un système mixte de radiodiffusion publique et commerciale;

reconnaissant

que le service public de la radiodiffusion, tant dans le secteur de la radio que dans celui de la télévision, soutient les valeurs qui sous-tendent les structures politiques, juridiques et sociales des sociétés démocratiques, en particulier le respect des droits de l'homme, des cultures et du pluralisme politique;

soulignant

l'importance du service public de la radiodiffusion pour les sociétés démocratiques;

reconnaissant

donc la nécessité de garantir la permanence et la stabilité du service public de la radiodiffusion afin de lui permettre de continuer à opérer au service du public;

soulignant

la fonction vitale du service public de la radiodiffusion en tant que facteur essentiel d'une communication pluraliste accessible à tous dans le secteur de la radiodiffusion dans son ensemble;

rappelant

l'importance de la radio et

soulignant

son grand potentiel pour le développement d'une société démocratique, spécialement aux niveaux local et régional.

I Principes généraux

affirment

leur engagement à maintenir et développer un service public de la radiodiffusion fort dans un environnement caractérisé par une offre de services de programmes de plus en plus concurrentielle et par un contexte technologique en mutation rapide;

reconnaissent

dans le prolongement des conclusions adoptées lors de la 1^{re} Conférence ministérielle européenne, que tant des sociétés privées que des organismes publics peuvent assurer un tel service;

s'engagent

à ce que soit assuré au moins un service de base généraliste comprenant des informations et des programmes éducatifs, culturels et de divertissement qui soit accessible à tous les membres du public, tout en *reconnaissant* que les radiodiffuseurs de service public doivent également avoir la possibilité, le cas échéant, d'offrir des services de programmes supplémentaires tels que des services thématiques;

s'engagent

à définir clairement, conformément aux dispositions appropriées de leur droit et leur pratique internes et dans le respect de leurs obligations internationales, le rôle, les missions et les responsabilités des radiodiffuseurs de service public, ainsi qu'à assurer leur indépendance éditoriale à l'égard de toute ingérence politique et économique;

s'engagent

à garantir aux radiodiffuseurs de service public les moyens sûrs et appropriés nécessaires à l'accomplissement de leurs missions;

conviennent

de mettre en œuvre ces engagements conformément au cadre suivant:

II Cadre politique du service public de la radiodiffusion

Exigences du service public

Les Etats participants conviennent que les radiodiffuseurs de service public, dans le cadre général défini à leur égard, et sans préjuger de l'existence de missions de service public plus spécifiques, doivent avoir principalement pour mission:

- d'être, à travers leur programmation, un point de référence pour tous les membres du public et un facteur de cohésion sociale ainsi que d'intégration de tous les individus, groupes et communautés. Ils doivent en particulier rejeter toute discrimination culturelle, sexuelle, religieuse ou raciale et toute forme de ségrégation sociale;
- de fournir un forum de discussion publique dans le cadre duquel un éventail aussi large que possible d'opinions et de points de vues puisse s'exprimer;
- de diffuser des informations et des commentaires impartiaux et indépendants;
- de développer une programmation pluraliste, novatrice et variée répondant à des normes éthiques et de qualité élevées et de ne pas sacrifier cet objectif de qualité aux forces du marché;
- de développer et structurer des grilles de programmes et des services intéressant un large public tout en étant attentifs aux besoins des groupes minoritaires;
- de refléter les différentes idées philosophiques et convictions religieuses de la société, en vue de renforcer la compréhension mutuelle et la tolérance et de promouvoir les relations intercommunautaires dans les sociétés pluriethniques et multiculturelles;
- de contribuer activement, à travers leur programmation, à mieux faire connaître et apprécier la diversité du patrimoine culturel national et européen;
- de s'assurer que les programmes qu'ils offrent contiennent une proportion significative de productions originales, en particulier de longs métrages, de dramatiques et d'autres œuvres de création, et de veiller à la nécessité d'avoir recours aux producteurs indépendants et de coopérer avec le secteur cinématographique;
- d'élargir le choix dont disposent les téléspectateurs et les auditeurs en offrant également des services de programmes qui ne sont normalement pas fournis par les radiodiffuseurs commerciaux.

Financement

Les Etats participants s'engagent à maintenir et, si nécessaire, établir un cadre de financement sûr et approprié garantissant aux radiodiffuseurs de service public les moyens nécessaires à l'exécution de leurs missions. Il existe un certain nombre de sources de financement pour soutenir et promouvoir le service public de la radiodiffusion, telles que: la redevance, les subventions

publiques, les revenus de la publicité et du parrainage, les revenus tirés de la vente de leurs œuvres audiovisuelles et les accords de programmation. Le cas échéant, un financement peut également être assuré à travers l'offre de services thématiques payants complétant le service de base.

Le niveau de la redevance ou des subventions publiques devrait être prévu sur une période de temps suffisante afin de permettre aux radiodiffuseurs de service public de planifier à long terme leurs activités.

Pratiques économiques

Les Etats participants devraient s'efforcer de s'assurer que des pratiques économiques telles que la concentration des médias, l'exercice de droits d'exclusivité et le contrôle de systèmes de distribution tels que les techniques d'accès conditionnel ne portent pas atteinte à la contribution vitale que les radiodiffuseurs de service public doivent apporter au pluralisme et au droit du public à recevoir des informations.

Indépendance et responsabilité

Les Etats participants s'engagent à garantir l'indépendance des radiodiffuseurs de service public contre toute interférence politique et économique. En particulier, la gestion quotidienne ainsi que la responsabilité éditoriale de l'élaboration des grilles de programmes et du contenu des programmes doivent relever exclusivement des radiodiffuseurs eux-mêmes.

L'indépendance des radiodiffuseurs de service public doit être garantie par des structures appropriées telles que des conseils internes pluralistes ou d'autres organes indépendants.

Le contrôle et la responsabilité des radiodiffuseurs de service public, en ce qui concerne en particulier l'exécution de leurs missions et l'utilisation de leurs ressources, doivent être garantis par des moyens appropriés.

Les radiodiffuseurs de service public doivent aussi être directement responsables devant le public. A cette fin, les radiodiffuseurs de service public devraient publier périodiquement des informations sur leurs activités et mettre en place des procédures pour permettre aux téléspectateurs et aux auditeurs d'exprimer leur point de vue sur la façon dont ils remplissent leurs missions.

Moyens de transmission

Les Etats participants devraient s'assurer que des moyens adéquats de transmission, et le cas échéant de retransmission, soient garantis aux radiodiffuseurs de service public pour leur permettre de remplir leurs missions.

Nouvelles technologies de la communication

Les Etats participants devraient garder présent à l'esprit que les nouvelles technologies de la communication suscitent dans le secteur de la radiodiffusion des mutations profondes qui appellent de leur part l'énoncé de principes clairs pour soutenir un système de service public de la radiodiffusion apte à se développer dans ce nouveau contexte technologique.

Les Etats participants devraient encourager les radiodiffuseurs de service public à contribuer au développement de la recherche et d'expérimentations dans le domaine des nouvelles technologies de la communication, en étroite collaboration avec l'industrie, en tenant compte des intérêts des consommateurs.

Une attention particulière devrait être accordée au développement des possibilités offertes par les télécommunications pour l'introduction de la radiodiffusion numérique et de nouveaux services.

Les radiodiffuseurs de service public devraient pouvoir exploiter les nouvelles technologies nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Les Etats participants devraient, conjointement avec les radiodiffuseurs de service public, examiner à intervalles réguliers au niveau européen l'impact des mutations technologiques sur le rôle du service public au niveau tant national que transnational.

Coopération et solidarité européenne

Conservant à l'esprit les possibilités offertes par les structures européennes existantes, les Etats participants devraient faciliter la coopération entre les radiodiffuseurs de service public qui souhaitent collaborer et former des alliances dans des domaines tels que les échanges et la production de programmes, la recherche technologique et le développement de chaînes de service public multilatérales.

Le Conseil de l'Europe devrait suivre étroitement l'évolution des chaînes de service public multilatérales et étudier les problèmes qui pourraient se poser à cet égard.

ANNEXE 2

**La radiodiffusion de service public: dimensions culturelles et éducatives
(Extraits de la monographie du même titre publiée par l'UNESCO (CII-96/WS/8))**

En reconnaissance de l'importance primordiale des fonctions éducatives et culturelles de la radiotélévision du service public, la Conférence générale de l'UNESCO, à sa 27^e session, en 1993, a adopté la Résolution 4.6 qui demandait à l'Organisation «de soutenir et promouvoir une action d'ensemble sur le rôle et les missions du service public en s'appuyant sur le conseil des organisations professionnelles internationales, régionales et nationales concernées ainsi que sur celui des Commissions nationales». Conformément à cette résolution, l'UNESCO a organisé une table ronde internationale de trois jours sur ce sujet à son secrétariat à Paris du 3 au 5 juillet 1995.

L'objectif général de la table ronde était d'étudier la situation du SPR dans le nouvel environnement technologique et dans le nouveau monde des communications et de proposer des moyens pour renforcer ses fonctions culturelle et éducative. La réunion a rassemblé une soixantaine de participants et d'observateurs venus d'organisations et d'associations nationales et internationales de radiodiffusion, d'unions régionales de radio et de télévision, d'institutions des Nations Unies ainsi que d'organisations et d'instituts professionnels, de recherche et culturels.

Pour préparer la table ronde, l'UNESCO a fait élaborer un certain nombre de documents de travail sur le sujet. On trouvera dans la présente publication les textes mis en forme de sept de ces documents. Les questions sur le sujet traitées dans les documents de travail n'étaient absolument pas exhaustives mais elles ont fourni le point de départ des discussions et du débat qui se sont tenus à la table ronde où les participants se sont communiqué leur expérience et ont proposé des mesures concrètes qui devaient permettre à la radio et à la télévision publiques de remplir plus fidèlement leur mandat de service public, malgré les restrictions économiques, financières et commerciales imposées dans l'industrie des médias.

1 Introduction

Si l'occasion ne s'est jamais présentée de renforcer le service public de radiodiffusion pour qu'il respecte le plus fidèlement possible son mandat, c'est bien aujourd'hui, compte tenu notamment des avantages qu'offrent les progrès techniques enregistrés à l'échelle mondiale. Mais cette tâche ne s'est également jamais heurtée à autant d'obstacles et d'entraves qu'aujourd'hui. La croissance démographique, particulièrement dans les pays en développement, et l'incapacité de faire aller de pair l'alphabétisation et les programmes éducatifs avec la croissance démographique montrent l'intérêt de l'effet multiplicateur de la radiodiffusion associée à la distribution par satellite et à la distribution par câble qui constituent des instruments éducatifs supplémentaires de grande puissance. Les formats multimédias et les possibilités d'interactivité apportent de nouveaux arguments en faveur du rôle que peut jouer et de la place que doit occuper de plus en plus la radiodiffusion dans l'arsenal des moyens éducatifs aux côtés des bibliothèques, des salles de conférence et des centres polyvalents de documentation.

La rapidité de diffusion des nouvelles, des informations et des valeurs culturelles sur les ondes et par les câbles de distribution a permis d'accélérer l'accès aux informations nouvelles et l'exposition à des valeurs différentes, parfois étrangères voire antagonistes. Ce mécanisme est devenu plus ou moins mondial et interactif, c'est-à-dire qu'il provoque souvent des réactions et des réponses de la part du public, à titre individuel ou collectif. C'est ainsi que les modes vestimentaires modernes, les coupes de cheveux, les attitudes très libres des jeunes en matière de sexe et de relations hétérogènes, telles que décrites dans les bandes vidéo et les films musicaux, entrent souvent en conflit avec les normes traditionnelles des sociétés en développement qui représentent de loin le segment le plus important du public mondial. Dans certains cas, ce mécanisme a entraîné de graves conflits internationaux de caractère social. Cela dit, les possibilités qu'offre la radiodiffusion électronique pour aider à rendre plus cohérentes les valeurs sociales et culturelles, à faciliter le passage des usages traditionnels à un état d'esprit moderne, à répandre les idées de compréhension mutuelle, de tolérance et de paix restent en grande partie non exploitées.

Un des principaux facteurs intervenant dans l'équilibre des pouvoirs dans le secteur des médias de nos jours est le fait que la radiodiffusion nationale n'est plus la seule source de programmation. L'évolution profonde survenue dans le contrôle économique et social des sources de programmes a créé de nouvelles industries du spectacle qui fabriquent des divertissements sur support magnétique et sur celluloid essentiellement en fonction des normes du marché, en quête de ce qui se vend le mieux et procure le plus rapidement possible les meilleures rentrées sur des investissements de plusieurs millions de dollars, quel qu'en soit le coût éducatif, social ou culturel sous-jacent ou à terme. Ces industries du divertissement occupent les cent premiers postes dans les marchés financiers de l'audiovisuel. Or sur ce marché, le radiodiffuseur national et le service public de radiodiffusion ne sont là que pour regarder passer des programmes face à la concurrence d'agences de distribution capables de payer davantage.

Même dans la distribution, les «super-sociétés» transnationales ont pris le contrôle de la distribution mondiale de films et de programmes de télévision grâce à une combinaison de distribution par satellite et par câble, ce qui fait du radiodiffuseur national le parent pauvre du secteur, un secteur où la transmission traditionnelle par ondes hertziennes a été court-circuitée et presque totalement dominée par la haute technologie. Ce n'est que lorsque les radiodiffuseurs nationaux entrent dans des groupements internationaux ou qu'ils créent leur propre groupement que le service public de radiodiffusion peut espérer être compétitif sur ce marché à un niveau économique raisonnable tout en cherchant à remplir les mandats éducatif et culturel inhérents aux médias du service public.

Sous l'effet de la chute du mur de Berlin à la fin de 1989 et de l'évolution, dans de nombreux pays un peu partout dans le monde, vers des procédés plus démocratiques et une législation sur les médias plus libérale, on pourrait penser qu'il serait en effet étonnant que le service public de radiodiffusion se rétablisse durablement en tant que principal système d'information audiovisuelle mondial. Toutefois, malgré les fissures apparues dans les murs de l'autocratie partout dans le monde, une autre force – l'approche commerciale qui menaçait depuis longtemps – constitue désormais le défi le plus formidable auquel a à faire face le service public de radiodiffusion dans l'accomplissement de son mandat original.

On ne saurait raisonnablement soutenir que la radiodiffusion publique doit se détourner de la voie commerciale et rester à jamais tributaire de l'Etat sauf à vivre exclusivement de collecte de redevances. Cela aurait en fait pour effet de marginaliser la radio et la télévision publiques, voire de les cantonner dans le rôle d'organe d'information du gouvernement ou d'abandonner le public mondial au mercantilisme d'entreprises transnationales de divertissement. Toutefois, la radio et la télévision publiques ne peuvent à la fois s'acquitter véritablement de leur mandat et céder à toutes les pressions commerciales, car l'effet serait de gommer la marque distinctive du service public de radiodiffusion. Il est également important que la radiodiffusion publique conserve son indépendance rédactionnelle et préserve sa crédibilité auprès du public.

Les défis auxquels la radio et la télévision publiques ont à faire face sont donc colossaux. Mais au bout du compte, les gens voudront écouter et voir leurs productions nationales, et ce dans des langues qu'ils connaissent. Ils continueront de vouloir voir représenter l'évolution de leur propre réalité. C'est là la force de la radiodiffusion publique; grâce à la coopération du public, il y a de bonnes chances que la radio et la télévision publiques puissent rester en fonction.

2 Résumé des documents de travail

Marc Raboy de l'Université de Montréal se penche sur l'idée de service public de radiodiffusion, sur la manière dont il a évolué et sur ce qu'il signifie de nos jours. Il associe l'idée de radiodiffusion publique à la notion de citoyenneté et, selon lui, il est nécessaire de garantir sa dissociation vis-à-vis tant de l'autorité politique de l'Etat que de la pression économique du marché. La solution n'est pas tellement une structure particulière ou une formule de financement mais un ensemble d'objectifs et de pratiques fondés sur des principes démocratiques et sur l'idée que la radiodiffusion peut constituer un moyen de développement social et culturel.

Raboy décrit ensuite la situation actuelle dans le monde en établissant une typologie des différents systèmes et institutions que l'on rencontre à l'heure actuelle. Il définit et analyse trois grands types, à savoir, les systèmes spécifiques de service public, d'entreprises privées et d'Etat. On trouve au sein de ces systèmes spécifiques divers modèles institutionnels qui se différencient les uns des autres par la forme de propriété et de contrôle, le mandat, le mode de financement, le type de contenu et le rapport au public.

Sur la base de cette typologie, Raboy propose provisoirement un SPR «de type idéal» qui répond au besoin de préciser notre conception du service public de radiodiffusion dans le nouveau contexte mondial, le rôle que pourraient jouer toute une série d'institutions de radiodiffusion s'inscrivant dans une orientation de service public et les stratégies à suivre pour faire face aux diverses contraintes définies plus haut.

Pierre Juneau, Président du Conseil mondial de radiotélévision, rappelle qu'à l'origine, dans la plupart des pays, lorsque la radio a été créée et la télévision mise en place, la position était d'utiliser ces moyens de radiodiffusion à des fins éducatives, culturelles, informatives, récréatives et dans le souci d'ouvrir les esprits. Juneau fait observer que les pays n'ont pas toujours fait preuve de cohérence, de détermination ou de talent dans leur poursuite de ces objectifs et que la volonté d'utiliser convenablement ces techniques n'est plus la même. L'évolution actuelle des techniques et de l'industrie pose également d'énormes problèmes pour trouver le moyen d'atteindre ces objectifs originaux.

Soulignant qu'une approche de service public de la radiotélévision, par opposition à une approche strictement commerciale, contribuerait à la diversité culturelle du monde, Juneau soutient qu'un système qui associe entièrement la radiodiffusion au marketing et à l'industrie est une «erreur funeste» qui s'est soldée par des déperditions culturelles dans de nombreuses régions du monde. Il avance l'idée qu'une approche strictement commerciale de la télévision – même sur les grands marchés riches – n'est pas compatible avec des objectifs culturels et soutient que l'élément le plus fondamental de la politique de radiodiffusion est le maintien, le développement et le soutien d'institutions publiques fortes et politiquement indépendantes. Tout en reconnaissant que l'histoire de la radio et de la télévision publiques depuis 50 ou 60 ans a montré les nombreux écueils, faiblesses et défauts que présentent ces institutions, il estime en conclusion qu'il est plus sage de trouver les moyens d'améliorer ces institutions que de changer de système.

La question de la nature des services mondiaux de radiodiffusion par satellite et de leur impact sur le développement éducatif et culturel est abordée par Anura Goonesekera de l'Asian Mass Communication Research and Information Centre. Goonesekera présente un point de vue et une analyse générale du contenu et de l'orientation des services de radiodiffusion par satellite dans la région asiatique.

Il examine les possibilités offertes et les problèmes soulevés par la radiodiffusion par satellite pour ce qui est de la promotion des services culturels et éducatifs (qu'il s'agisse de l'enseignement scolaire ou extra-scolaire) et propose diverses méthodes à suivre pour encourager ces services. Il s'agit notamment de projets spéciaux visant à favoriser les programmes culturels et éducatifs et à mobiliser à cette fin des groupes de professionnels, particulièrement dans les organisations non gouvernementales; de formuler un code déontologique accepté d'un commun accord – un ensemble minimal de directives – auquel tous les prestataires de services de radiodiffusion par satellite doivent souscrire et d'institutionnaliser la reconnaissance, par certains moyens officiels, de la contribution culturelle et éducative de la radiodiffusion par satellite notamment sous la forme d'un prix international décerné aux programmes éducatifs.

Alfred Smudits de MEDIACULT analyse les fonctions culturelles et éducatives du service public de radiodiffusion dans les pays d'Europe occidentale. Il fait observer que dès le début, en Europe, on a attendu de la radiodiffusion qu'elle remplisse une importante mission démocratique et culturelle et on l'a chargé de fournir à l'ensemble de la population information, éducation et divertissement de qualité. Pour des raisons économiques, les tâches prévues dans ce mandat ne pouvaient être accomplies que par un service monopolistique réglementé par l'Etat – c'est-à-dire un service de radiodiffusion publique. C'était à l'époque l'avis partagé par les pays européens d'où la place prépondérante que le service public de radiodiffusion a conservée jusqu'au début des années 1980.

Smudits relève que, depuis lors, le paysage européen en matière de médias a subi des changements profonds sous l'effet de la déréglementation de la radiodiffusion lancée par presque tous les pays. Au début des années 1990, ce paysage avait changé dans tous les pays d'Europe occidentale; il se caractérise désormais par un plus grand nombre de chaînes, un plus grand nombre de marchés de programmes, l'augmentation du temps d'antenne consacré à des annonces commerciales, la concurrence pour s'assurer une plus grande audience et de nouvelles parts du marché publicitaire, l'internationalisation des groupes de médias et des investissements et la concentration des prestataires de services télévisuels et d'entreprises du secteur des médias.

L'auteur étudie les faits nouveaux, les points fondamentaux, les perspectives et les problèmes concernant les fonctions culturelle et éducative du SPR liés aux changements survenus. En conclusion, il estime que si l'on veut que les SPR remplissent efficacement la tâche démocratique qui consiste à assurer une information indépendante, libre et pluraliste et à promouvoir le développement culturel, il convient que ces tâches et fonctions soient officiellement inscrites dans une charte de la radiodiffusion qui garantisse leur indépendance et fixe les normes à respecter tout en assurant le financement nécessaire pour satisfaire ces normes.

Youri Khiltchveski, de l'Association pour la promotion de la culture, évalue la place de la culture et de l'éducation dans les programmes des médias électroniques dans les pays d'Europe orientale et centrale. Il relève que les chaînes de radio et de télévision dans ces pays présentent trois grandes caractéristiques: une concurrence accrue, des ressources financières limitées et la lutte pour la survie. Dans ces conditions, fait-il valoir, les programmes culturels et éducatifs offrant un indice d'écoute relativement faible sont les premières victimes. Khiltchveski préconise une révision approfondie de la politique du financement des émissions de radiotélévision publique ainsi qu'un approfondissement de la stratégie des sociétés d'Etat en tant que moyen de maintenir l'unité de la nation, sa culture et son esprit.

Pour encourager les fonctions culturelle et éducative du service public de radiodiffusion en Europe orientale et centrale, il suggère de créer ou de renforcer des organes indépendants, non commerciaux, à but non lucratif qui produiraient et diffuseraient des programmes culturels et éducatifs, de subordonner l'octroi de leur licence à des sociétés commerciales à l'allocation d'une partie du temps de ces sociétés à des programmes culturels et éducatifs, d'instaurer un système d'abattements fiscaux pour les producteurs de programmes qui se spécialisent dans la création et la diffusion de programmes scientifiques, culturels et éducatifs et d'adopter un code déontologique pour les rédacteurs en chef et les producteurs au sein des organes de radiodiffusion.

Charles Okigbo du Conseil africain d'enseignement de la communication étudie les incidences de la vague actuelle de libéralisation de la radiodiffusion sur les fonctions éducative et culturelle de la radiodiffusion dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Il analyse les grandes fonctions de la radiodiffusion dans les pays africains et relève que, depuis qu'elle existe en Afrique, la radiodiffusion publique a été conçue comme un instrument vital d'éducation et comme une voie pour diffuser l'information culturelle.

Faisant remarquer que la libéralisation de la radiodiffusion renforce le climat de compétition, Okigbo cerne et analyse diverses implications importantes pour les fonctions éducative et culturelle de la radiodiffusion en Afrique. Il s'agit notamment de l'accroissement du nombre de programmes à caractère récréatif axés sur la musique pour la radio et de feuillets pour la

télévision – accroissement qui se fait aux dépens des programmes éducatifs – de la moindre utilisation de la radiotélévision pour l'information sur les affaires publiques, la vie civique et les activités de développement, de la baisse dans la diffusion de nouvelles internationales et de l'accroissement du nombre de programmes étrangers diffusés aux dépens des productions locales.

Rafael Roncagliolo, Président de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires, analyse les fonctions de la radio et de la télévision communautaires en Amérique latine en tant que service public. Il fait observer que ce qui caractérise le plus souvent le milieu de la radiodiffusion dans la région est la prédominance de stations commerciales et souligne que la radiodiffusion communautaire remonte aux années 1940 et a dû ses progrès pendant les premières décennies au couplage entre la radio et l'éducation.

Ce qui caractérise la radio et la télévision communautaires en Amérique latine continue d'être son attitude vis-à-vis de l'éducation et du développement socio-culturel et son aptitude à les promouvoir. Roncagliolo signale le nombre croissant d'organisations qui s'occupent de mettre en place des radios et des télévisions communautaires ainsi que l'apparition d'une législation portant sur les médias communautaires et estime en conclusion que ces médias ont obtenu droit de cité dans la région.

3 Synthèse des discussions

Les documents de travail ont été présentés à la Table ronde internationale sur les fonctions éducatives et culturelles des services publics de radio et de télévision et ont suscité un débat et des discussions animés entre les 60 participants. On trouvera ci-après une synthèse des trois jours de discussion axée sur les points forts et les grandes idées avancées pour renforcer la capacité de la radiotélévision dans le service public en vue de promouvoir la culture et l'éducation.

3.1 Défis que le service public de radiodiffusion doit relever

Plus que toute autre forme de communication publique, le service public de radiodiffusion incarne la dimension normative du modèle de responsabilité sociale. Créée dans une optique philosophique cohérente dans les années 1930 par John Reith, le premier Directeur général de la BBC et l'auteur fondateur de statuts types d'entreprises du service public de radiodiffusion un peu partout dans le Commonwealth, la notion de service public de radiodiffusion renvoie à la fois à un idéal et à un modèle pour des institutions spécifiques.

En Europe et dans le monde entier, notamment dans le Commonwealth et dans les pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient, le service public est devenu la forme institutionnelle prédominante en matière de radiodiffusion. Acceptées en vertu d'une légitimité idéologique et protégées par la réglementation, les institutions de radiodiffusion du service public ont gagné en taille et en importance politique et ont vu leurs dépenses croître. Le rôle central joué de nos jours par la radiodiffusion ressort clairement du fait que dans le monde entier il y a plus de postes de télévision que de téléphones et plus de radios que de postes de télévision. Incontestablement, la radiodiffusion est l'industrie culturelle par essence et ce qui se rapproche le plus d'une forme culturelle universelle.

Les grands principes et les caractéristiques du service public de radiodiffusion ont été résumés à la Table ronde comme étant:

- i) l'universalité de son accessibilité géographique;
- ii) l'attrait exercé quels que soient les goûts et les intérêts;
- iii) l'attention particulière accordée aux besoins des groupes minoritaires;
- iv) la contribution au sentiment d'identité nationale et d'appartenance à une communauté;
- v) le maintien à distance des intérêts particuliers;
- vi) le financement direct et l'universalité de paiement;
- vii) l'exercice d'une concurrence pour assurer la qualité des programmes plutôt que pour accroître son audience; et
- viii) l'établissement de directives qui libèrent plutôt qu'elles ne contraignent les réalisateurs de programmes.

Certains participants ont souligné que dans les années 1980 le service public de radiodiffusion, sous sa forme institutionnelle, traversait une «crise historique de mi-parcours», n'arrivait pas à communiquer et à échanger ses connaissances et souffrait de son incapacité à évoluer comme l'exigeaient les circonstances changeantes. On a fait observer que le service public de radiodiffusion se trouvait confronté à des défis et des dilemmes sur au moins trois plans:

- 1) les forces du marché ont été favorisées par les tendances idéologiques et politiques à une époque de «capitalisme de l'information» et la concurrence donne des services publics de radiodiffusion l'image d'un fardeau pour les deniers publics;

- 2) la hausse des coûts et l'inflation, rajoutées à la baisse des recettes tirées de la délivrance de licences et à la perte de parts de marché, ont mis à rude épreuve l'engagement des gouvernements de maintenir un financement adéquat;
- 3) les nouvelles techniques – avant tout la compression et l'édition des signes numériques ainsi que la distribution de signaux par câble et par satellite – ont réduit à néant la notion selon laquelle le spectre est limité, notion qui justifiait la réglementation;
- 4) l'idéal qui voulait faire des systèmes nationaux de radiodiffusion les piliers de la culture autochtone est affaibli par la disparité entre le faible coût des programmes importés et le coût élevé des productions autochtones; et
- 5) l'impartialité et l'indépendance politique, principes auxquels le service public de radiodiffusion est traditionnellement attaché, ont fait l'objet d'attaques, non seulement dans les pays moins développés et les pays en transition, mais également dans les pays prospères du «premier monde».

3.2 Les concepts de «service public» et de radiodiffusion «commerciale» et «privée»

Le sens donné aux termes «service public», «commerciale» et «privée» lorsqu'ils s'appliquent à la radiodiffusion a suscité un débat animé entre les participants à la Table ronde. De l'avis général, le premier objectif de la radiodiffusion commerciale était de réaliser des bénéfices alors que le service public de radiodiffusion poursuivait des objectifs relevant de l'action publique et visant à répondre aux besoins du public. Pour atteindre leurs buts, les radiodiffuseurs commerciaux ont besoin de viser des publics bien ciblés ou correspondant à des créneaux précis, alors que les services publics de radiodiffusion destinent généralement leurs émissions à un public de masse.

Toutefois, certains participants étaient d'avis qu'il ne convenait pas d'établir des distinctions trop strictes entre les services publics de radiodiffusion et les formes commerciales de radiodiffusion étant donné que dans certains contextes les uns et les autres ont souvent été combinés, les moyens des services commerciaux permettant de subventionner en retour les missions du service public. Une certaine confusion s'est installée entre ces deux formes de médias. Malgré les critères qui existaient pour l'une et pour l'autre, les définitions des diverses formes de radiodiffusion ne constituaient plus des catégories étanches, mais il fallait considérer qu'il y a continuité entre elles. Il a été convenu qu'une distinction devrait être établie entre le service public de radiodiffusion et la radiodiffusion privée, même si l'on a reconnu que des radiodiffuseurs privés pouvaient remplir des mandats de service public.

S'agissant du financement du service public de radiodiffusion, les participants ont relevé qu'il n'existait pas un modèle unique de financement mais bien toute une série de possibilités dont:

- i) le financement public;
- ii) les contributions directes par l'Etat;
- iii) les activités commerciales;
- iv) un prélèvement sur le secteur privé; et
- v) un fonds fiduciaire dans lequel les recettes tirées tant du service public que des radiodiffuseurs commerciaux pourraient être versées et à partir duquel elles seraient redistribuées selon une formule fondée sur la manière dont chacun remplit un certain mandat public.

3.3 Les impératifs éthiques et culturels du service public de radiodiffusion

Divers participants ont fait observer que la radiodiffusion n'était pas seulement une affaire de technique mais impliquait également des problèmes d'ordre moral et éthique et ont évoqué le besoin de susciter une volonté politique à l'appui du service public de radiodiffusion. Certains participants ont soutenu que ce dernier devrait chercher à faire naître un consensus social – la volonté politique de créer une structure institutionnelle indépendante; à cet égard, les gouvernements devraient soutenir le maintien du service public de radiodiffusion et devraient s'efforcer d'asseoir cette volonté sur l'appui des téléspectateurs et auditeurs.

Quelques participants ont fait observer que le besoin pour le radiodiffuseur de trouver un nouveau mécanisme qui lui permette de poursuivre les objectifs propres au service public était, au plan stratégique, une question politique et idéologique. Il s'agissait d'un besoin essentiellement stratégique car, sans cela, le service public de radiodiffusion risquait de disparaître ou tout au moins d'être marginalisé. Susciter la volonté politique qui permette à un radiodiffuseur public d'opérer au sein de la société civile était une stratégie à long terme. A cet égard, certains intervenants ont attiré l'attention sur le besoin de maintenir ou de préserver l'indépendance rédactionnelle du service public et de protéger la notion de liberté d'expression. Cela peut se faire si l'on lutte sans relâche pour maintenir le rôle réglementaire de l'Etat en matière de radiodiffusion. Il a été souligné que, pour de nombreuses sociétés en phase de transition vers la démocratie, l'absence historique d'indépendance rédactionnelle dans les organismes de radiodiffusion gênait gravement leur acceptation par le public. Par le passé, les autorités, dans ce qui était «l'Europe orientale», ont souvent fait de la radio un outil de propagande; aussi dans certains de ces pays, les institutions de radiodiffusion publique jouissaient-elles d'une très faible crédibilité.

Plusieurs participants ont relevé que la question de la valeur éthique du service public de radiodiffusion était étroitement liée à celle du rapport qui existe entre le radiodiffuseur et l'Etat. Il a été fait observer qu'en Europe orientale et centrale par exemple il faudrait démocratiser davantage encore les organismes de radiodiffusion pour contenir l'ingérence directe de l'Etat. De sérieux efforts sont déployés dans la région pour transformer les chaînes d'Etat en chaînes publiques.

S'agissant de la contribution du service public de radiodiffusion au développement culturel, on a fait remarquer que la mission culturelle du service public impliquait de corriger les lois du marché de la radiodiffusion de manière à faciliter la production de programmes pour lesquels il n'y avait pas de grande audience. C'était particulièrement important sur un marché déréglementé et concurrentiel comme c'était le cas dans les pays d'Europe occidentale. De l'avis de l'un des participants, on pourrait y parvenir grâce à un consensus politique qui amène à considérer les programmes comme d'importants biens culturels qui aident au développement de valeurs éthiques et esthétiques socialement recommandables et qui renforcent l'identité culturelle.

Certains participants ont fait valoir que la culture était vivante et qu'un échange entre les cultures était nécessaire pour abattre les barrières. Il a également été suggéré que la culture était une notion aux aspects multiples qui présentait au moins deux grandes dimensions:

- i) la conservation des valeurs, des normes, des attitudes, de l'histoire et des réalisations d'un peuple; et
- ii) une stratégie permanente de transformation et d'adaptation aux circonstances en pleine évolution.

Le service public de radiodiffusion devrait traduire ce qu'il y a de mieux dans le vieux et incorporer le meilleur du nouveau. La culture populaire était un élément important de l'intégration culturelle, particulièrement dans les pays moins développés et dans les pays en transition.

3.4 L'audience

Un thème central que l'on a retrouvé tout au long des discussions a été la place de l'audience dans le service public de radiodiffusion. Comme un participant l'a fait remarquer, la radiodiffusion ne peut être vraiment analysée sans que l'on prenne pleinement en compte la question de l'audience, la question clé étant de savoir comment conserver au service public de radiodiffusion la loyauté de son audience.

Plusieurs participants ont soulevé la question de la nature et de la composition de l'audience du service public et des moyens les plus appropriés pour les mesurer. Un consensus s'est dégagé selon lequel en matière d'audience, la situation variait d'un pays à l'autre et que dans de nombreux pays il existait un risque très réel de voir l'audience du service public de radiodiffusion baisser au point où elle serait insuffisante pour justifier le maintien de ce service.

Certains participants ont établi une distinction entre «la portée dans le public» qui avait pour eux le même sens que la «pénétration» de l'audience potentielle et la «part d'audience» qui avait pour eux le même sens que le «public des téléspectateurs» ou le «public d'auditeurs». On a fait observer que puisqu'il existait un nombre fini d'heures d'écoute dans le public, il serait plus utile de parler de «portée» (c'est-à-dire de la capacité potentielle des gens d'écouter ou de regarder s'ils le veulent, qui était plus représentative de l'ensemble de la population) que de «parts» (c'est-à-dire de la manière dont la chaîne s'en sort vis-à-vis d'autres chaînes dans le paysage médiatique, méthode employée avant tout dans le milieu de la publicité).

Un des participants a relevé que la question de savoir si la mesure à retenir était la «part» ou la «portée» dépendait en grande partie des intérêts et des objectifs de chaque radiodiffuseur. Une petite audience bien définie était parfois plus intéressante pour les annonceurs qui avaient quelque chose de spécifique à vendre, alors qu'un produit destiné à la masse exigeait une audience de masse. Ce même participant a suggéré que le service public de radiodiffusion adopte la même approche et décide avec précision du but qu'il cherche à atteindre: soit l'audience la plus large possible ou bien une audience potentielle qui n'est qu'un élément de la population, par exemple une minorité culturelle ou linguistique. Toutefois, un autre participant a posé la question suivante: si le service public de radiodiffusion devait se borner à assurer un service spécialisé, de quel service s'agirait-il? Information? Divertissement? D'après lui, tant les prestataires que les usagers se prononceraient en faveur d'une radiodiffusion généraliste englobant tous les genres et les chaînes les plus populaires – que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis – n'appartenaient pas à la gamme des chaînes spécialisées mais étaient bien les chaînes hertziennes largement représentatives.

Il a été fait observer que, pour remplir son mandat, le service public de radiodiffusion devrait atteindre la très grande majorité de la population. Il lui fallait assurer un éventail de programmation qui soit universel et réponde à l'intérêt de la plupart des gens vivant dans une zone donnée. Cela impliquerait de diffuser un large éventail de programmes englobant des genres qui tiennent à la fois du divertissement et de l'information.

Bien que l'idée que le service public de radiodiffusion devrait assurer la diversité des programmes en répondant aux besoins des minorités ait rallié des suffrages, un certain nombre d'intervenants ont fait observer que les radiodiffuseurs publics devraient s'attacher à conserver une large audience. On a également souligné que dans les cas où le service public de radiodiffusion n'était pas financé directement par le gouvernement il était important qu'il défende aussi bien sa «part» d'audience que la «portée» de cette audience.

3.5 Contenu local et coopération régionale

Un autre point fort avancé au cours des discussions a été le besoin d'établir une distinction entre la radiodiffusion «locale», dans le sens d'une production et d'une diffusion des émissions à l'intérieur des frontières nationales, et une radiodiffusion «régionale» qui implique une coopération transfrontières.

Plusieurs participants étaient d'avis que, face à la mondialisation des techniques, la transformation de la radiotélévision en produit marchand et la crainte que «l'impérialisme» des médias n'empiète sur la souveraineté de l'état-nation, favoriser la localisation de la radiodiffusion était devenu un point de ralliement du service public de radiodiffusion. Divers participants venant tant des pays développés qu'en développement ont préconisé de donner un caractère autochtone aux médias pour les adapter aux cultures locales et nationales.

On a souligné que, dans la pratique, le niveau de contenu local variait considérablement d'un pays à l'autre. Dans l'ensemble des pays arabes, la radio émet essentiellement des programmes locaux, tandis qu'à la télévision la répartition entre programmes étrangers et programmes locaux aux heures de grande écoute est de 60 et 40% respectivement. En Afrique, ce n'est que dans quelques pays tels que le Nigéria et l'Afrique du Sud que l'on trouve un contenu local supérieur à 60%. Le dilemme des pays africains face à la programmation internationale a été exprimé par un participant qui a fait observer que pour 100 dollars des Etats-Unis on pouvait acheter un épisode entier de *The Young and the Restless*, alors que pour la même somme, on ne pouvait guère obtenir que quelques minutes de production locale.

Un certain nombre de participants ont souligné le besoin d'opérations conjointes de production et de programmes dans les régions du monde les plus exposées à «l'impérialisme des médias». D'autres étaient d'avis que collectivement les services publics de radiodiffusion avaient accès à une importante réserve de données d'expérience communes et que la programmation de ces services publics devrait viser plusieurs communautés tant au plan national (à l'intérieur des frontières) que régional (au-delà des frontières).

3.6 Le service public de radiodiffusion et les nouvelles techniques d'information

Une importante question a été soulevée au cours du débat: le service public de radiodiffusion devrait-il employer tous les moyens techniques disponibles, y compris la télévision à péage, la télévision interactive, les médias à la carte et Internet. Deux écoles de pensées se sont dégagées. La première, de caractère économique, se demandait si les SPR devaient pénétrer sur le «marché» des médias. Pour les tenants de la deuxième approche, le service public de radiodiffusion devait, dans chaque pays, en fonction des moyens, donner la priorité aux nouvelles techniques de l'information pour concurrencer avec succès les chaînes privées.

Plusieurs participants ont fait observer que si les institutions du service public de radiodiffusion ne faisaient pas appel aux nouvelles techniques, elles se retrouveraient marginalisées. Le consensus général sur cette question était que ces institutions devaient exploiter les nouvelles techniques – dans les limites de la viabilité économique – pour mener à bien leur mandat dans les domaines de l'éducation et de la culture.

3.7 Conclusions

Les documents de travail présentés à la Table ronde et les discussions qui s'en sont suivies ont fait nettement ressortir que le service public de radiodiffusion en tant que modèle institutionnel avait une importante fonction à remplir en faveur du développement culturel et éducatif de la société. Au moment de clore cette synthèse, il y a lieu de noter que, bien que la Table ronde n'ait pas abouti à des recommandations ou à des résolutions concrètes, plusieurs suggestions ont été formulées au cours des débats en faveur du renforcement des institutions du service public de radiodiffusion en tant qu'instrument de développement culturel et éducatif. Les propositions avancées étaient les suivantes:

- 1) Il convient d'adopter, en ce qui concerne le service public de radiodiffusion, une approche spécifique du point de vue culturel et régional, de sorte que, même si la philosophie de base reste la même d'une nation et d'une région à l'autre, les structures institutionnelles, les méthodes de financement et les objectifs de programmation peuvent différer en fonction des circonstances.
- 2) Les institutions du service public de radiodiffusion devraient s'efforcer de mettre au point des formats de programmes qui, tout en assurant un divertissement au public, lui offrent un contenu de grande valeur informative, éducative et culturelle.
- 3) Les institutions du service public de radiodiffusion devraient s'efforcer de susciter une volonté politique qui soutienne leur existence et conserver l'appui du public.
- 4) Le service public de radiodiffusion peut et devrait agir à différents niveaux – national, régional, local et communautaire. Tout en conservant des chaînes nationales au service de l'intégration nationale et en maintenant leur capacité de s'adresser à une audience nationale, les institutions du service public de radiodiffusion devraient également intervenir aux niveaux régional et local pour assurer un contenu présentant un intérêt immédiat et direct pour le public à ces niveaux.

- 5) Le rôle culturel du service public de radiodiffusion consiste essentiellement à reproduire la culture nationale ou ethnique de l'audience dans la totalité de ses programmes, de sorte que cette audience puisse constamment garder le contact avec son histoire, sa langue, ses arts, sa religion et d'autres valeurs et traditions culturelles. A cette fin, le service public de radiodiffusion devrait recourir essentiellement à des programmes produits localement. Il devrait également s'efforcer de donner un caractère autochtone aux genres de programmes, à leurs formes ainsi qu'à leur contenu et aux moyens d'expression employés de manière à les adapter pleinement à la culture de l'audience.
- 6) Le service public de radiodiffusion a contribué notablement à faciliter l'accès à un enseignement de bonne qualité, notamment grâce aux méthodes de télé-enseignement. Ce rôle devrait être notablement renforcé compte tenu de la demande croissante d'éducation permanente.
- 7) Les institutions du service public de radiodiffusion devraient employer les nouvelles techniques médiatiques pour la production et la diffusion des programmes. Elles devraient tirer parti des progrès réalisés dans les techniques de la communication pour mettre au point des applications en matière d'éducation, dans le souci notamment d'assurer l'interactivité de ces applications.

ANNEXE 3

**Liste des administrations et des organismes qui ont répondu au questionnaire de la
Commission d'études 2 de l'UIT-D concernant la Question 8/2**

01	All India Radio	36	Kazakstan Radio and Television Corporation (KTV)
02	Australian Broadcasting Corporation	37	Kenya Broadcasting Corporation
03	Bayerischer Rundfunk, Germany	38	Korea (Rep. of), Ministry of Information and communication
04	British Broadcasting Corp. Broadcasting House, UK	39	Malawi Broadcasting Corporation
05	BRTN, Brussels, Belgium	40	Malaysia, Radio TV
06	Radio Botswana	41	Malaysia, Radio TV, Engineering Division
07	Brunei, Radio Television	42	Mali/Afrique République de l'Ouest, Office de la Radiodiffusion. Télévision du Mali (ORTM)
08	Bhutan Broadcasting Service	43	Mauritania Radio
09	Cameroon Radio Television	44	Mongolian Radio & TV (MRTV)
10	China, Ministry of Radio, Film & TV, Beijing	45	Netherlands Broadcasting Corporation
11	Chinese NATCOM	46	Nigeria, Federal Radio Corporation
12	Cuba, Ministerio de Comunicaciones	47	Nigerian Television Authority
13	Cyprus Broadcasting Corporation	48	Norddeutscher Rundfunk, Germany
14	Czech Radio	49	Philippine Broadcasting Service-Bureau of Broadcast Services
15	Czech Television	50	Rwanda (Rep. of), Ministry of Transport and Communications
16	Denmark, National Telecom Agency	51	Radio Cayman, Cayman Islands
17	Denmark Radio	52	Singapore Broadcasting Authority
18	Denmark, TV/2	53	Slovenia (Rep. of), Ministry of Transport, Communications and Telecommunications
19	Deutsche Welle, Germany's International Broadcasting Service	54	Societatea Romana de Televiziune
20	Dominica (Commonwealth of), Marpin TV Co. Ltd.	55	Société Côte d'Ivoire-Télécom
21	Empresa Hondureña de Telecomunicaciones	56	Swedish Broadcasting Corporation
22	Equatorial Guinea (Rep. of), Ministry of Transport, Information and Communications	57	Tanzania Broadcasting Commission
23	Estonia, Ministry of Transport and Communications	58	Tanzania (United Republic of), Ministry of Information and Broadcasting
24	Estonian Television	59	Television New Zealand LTD
25	Ethiopian Television Organization	60	Telewizja Polska S.A. – TVP S.A., Poland
26	European Broadcasting Union	61	Thailand, The Government Public Relations Department
27	Finnish Broadcasting Company	62	Turkish Radio Television Corporation
28	France Telecom	63	United Arab Emirates, Abu Dhabi Radio
29	Ghana Broadcasting Corporation	64	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
30	Gibraltar Broadcasting Corporation	65	World Radio and Television Council
31	Honduras Telecommunication Company		
32	Hungarian Radio		
33	Hungarian Television, International Relations and Festival Directorate		
34	Hungarian Rep., Ministry of Transport, Communication & Water Management		
35	Jamaica, Broadcasting Commission		

